



N.REF : DB /CB
DC N° 25.297

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS
DANS LES CIMETIÈRES
MAINE-GEOFFROY, LES TILLEULS ET MONPERRIER
(RÉGIE N°43000-44)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 29 janvier 2024 (DC N°24/040) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Maine-Geoffroy, Les Tilleuls et Monperrier et rendue exécutoire le 31 janvier 2024,

DECIDE

- d'abroger la décision DC N°24/040 en date du 29 janvier 2024,
- de fixer à compter du 15 mai 2025 les tarifs des concessions dans les cimetières, Maine-Geoffroy, Les Tilleuls et Monperrier, comme suit :

CIMETIÈRE MONPERRIER	
<p>CONCESSION (RENOUVELABLE) EMPLACEMENT DE 1ML X 2ML (+ intertombe obligatoire de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de côté)</p> <p>- 10 ANS (1 place en terre) 141,00 € - 30 ANS 410,00 € - 50 ANS 691,00 €</p> <p>- CAVEAU 1 PLACE 1 130,00 € - CAVEAU 2 PLACES 1 503,00 € - CAVEAU 3 PLACES 1 888,00 € - CAVEAU 4 PLACES 2 511,00 €</p> <p>CAVEAU DÉPOSITOIRE</p> <p>- LES DEUX PREMIERS MOIS (PAR JOUR) 2,30 € - LES MOIS SUIVANTS (PAR JOUR) 4,50 €</p>	
<u>SITES CINÉRAIRES</u>	
(Les fleurs et / ou plantes artificielles ne sont pas acceptées)	
<p><u>ESPACE DE LA PENSÉE ET HARMONIE</u></p> <p>- DISPERSION DES CENDRES 57,00 €</p> <p>- PLAQUE SUR LA COLONNE DU TEMPS 125,00 € (PLAQUE FOURNIE – GRAVURE NON COMPRISE POUR 15 ANS) Ecriture BATON exclusivement</p>	
<u>COLUMBARIUMS</u> (AUCUNE GRAVURE AUTORISÉE)	
<p><u>COLUMBARIUM MODULE DE 15 CASES</u> Porte propriété de la Ville (plaque et vase autocollants autorisés)</p> <p>- LA CASE 5 ANS 448,00 € - LA CASE 15 ANS 783,00 €</p>	

<p><u>COLUMBARIUM OCTOGONAL ÉOLE 12 CASES</u> Porte propriété de la Ville (plaque et vase autocollants autorisés)</p> <p>- LA CASE 5 ANS 448,00 € - LA CASE 15 ANS 783,00 €</p> <p><u>PILIER DE 3 CASES</u> Porte propriété de la Ville (plaque et vase autocollants autorisés)</p> <p>- LA CASE 5 ANS 448,00 € - LA CASE 15 ANS 783,00 €</p> <p><u>REOUVERTURE D'UNE CASE COLUMBARIUM</u> - FORFAIT 70,00 €</p> <p><u>SITE PERLE D'ECUME</u> Porte propriété de la Ville - GLOBE – 2 urnes RESSAC 1 ou RESSAC 2 ou RESSAC → 2 urnes . LA CASE 5 ANS 456,00 € . LA CASE 15 ANS 798,00 €</p>	
<p><u>JARDIN DU SOUVENIR</u> PLUS DE DISPERSION AUTORISÉE</p>	
<p>(Les fleurs et / ou plantes artificielles ne sont pas acceptées)</p> <p><u>BORDURE DU JARDIN DU SOUVENIR</u> (plaque fournie – gravure non comprise)</p> <p>- 30 ANS 232,00 €</p> <p><u>DÉPOSITOIRE TEMPORAIRE (case 1 urne)</u> (limité à 6 mois maximum)</p> <p>- PAR MOIS 35,00 €</p>	

CAVURNES	
<p><u>SITE ROSE DE LA CLARTE</u> (Exclusivement en granit rose)</p> <p>Emplacement de 0,70 cm x 0,70 cm 2 cavurnes non accolés, à poser sur cuve ou fosse</p> <p>- 30 ANS (pas de monument)</p>	
<p>CAVURNE FAMILIAL ROSE DE LA CLARTÉ Renouvellement location (cuve et dalle propriété de la Ville – numéro 1 à 5)</p> <p>- 30 ANS (pas de gravure)</p>	479,00 €
<p><u>SITE CHAMPETRE</u> Choix de la couleur et/ou monument Emplacement de 1 m x 1 m 2 cavurnes accolés à poser sur cuve ou fosse</p> <p>- 30 ANS (monument accepté)</p>	1 134,00 €
<p><u>SITE PERLE D'ECUME</u> Cavurnes → 3 ou 4 urnes - 30 ANS (pas de monument)</p>	530,00 €
	1 155,00 €

CIMETIERE MAINE - GEOFFROY	
EMPLACEMENT (renouvelable) concession	
- 30 ANS (le m ²)	349,00 €
- 50 ANS (le m ²)	548,00 €
<i>(+ inter tombe obligatoire de 0,20 m à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)</i>	
- CAVEAU 1 PLACE	1 131,00 €
- CAVEAU 2 PLACES	1 504,00 €
- CAVEAU 3 PLACES	1 888,00 €
- CAVEAU 4 PLACES	2 512,00 €

CIMETIERE LES TILLEULS	
EMPLACEMENT (renouvelable) concession	
- 30 ANS (le m ²)	349,00 €
- 50 ANS (le m ²)	548,00 €
<i>(+ inter tombe obligatoire de 0,20 m à la tête et pied et 0,15 m de côté pour construction d'un trottoir à la charge du concessionnaire)</i>	
EMPLACEMENT CAVURNE (tout type de monument)	
- 30 ANS (1m x 1m)	548,00 €
- 30 ANS (0,70 m x 0,70 m)	518,00 €
CAVEAU DÉPOSITOIRE	
- LES DEUX PREMIERS MOIS (par jour)	2,30 €
- LES MOIS SUIVANTS (par jour)	4,50 €
- CAVEAU 1 PLACE	1 131,00 €
- CAVEAU 2 PLACES	1 504,00 €
- CAVEAU 3 PLACES	1 888,00 €
- CAVEAU 4 PLACES	2 512,00 €

MISE EN LIGNE LE 18-04-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20250416-DCPTA25-297-BF
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

--	--

DROIT DE PLACE	
POUR VENTE DE CHRYSANTHEMES DEVANT LES CIMETIÈRES DURANT LES FÊTES DE LA TOUSSAINT - par m ² et par jour	3,45 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7310-025-70311 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 16 avril 2025

**Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,**



Didier SIMONNET